

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME REUNION DE 2017****Séance du 5 avril 2017**

CD20170405\_39

id. 3189

*L'an deux mille dix-sept le cinq avril , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. ALBUGUES (pouvoir à Mme JALAISE), Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN)*

*Nombre de membres du Conseil Départemental : 30*

*Quorum : 16*

*Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

**CENTRE UNIVERSITAIRE**

A l'occasion de la DM d'octobre 2016, l'Assemblée a été informée de la désignation du Maître d'œuvre retenu, le cabinet Laborderie Taulier, pour le projet de restructuration du campus universitaire.

Depuis, et conformément à la réglementation, les maîtres d'œuvre ont apporté les adaptations sollicitées par le maître d'ouvrage, adaptations qui tiennent compte :

- des observations formulées par les partenaires pédagogiques ;
- et, parallèlement, des remarques de Madame la Rectrice qui n'a pas retenu l'intégration d'un amphithéâtre de 250 places suite à la diminution d'effectifs accueillis sur le site en raison du désengagement de l'Université Capitole sur la délocalisation d'une cohorte supplémentaire de 500 étudiants.

La répartition des autres locaux reste néanmoins équivalente entre les différents occupants.

Sur ce dernier point, Monsieur le Président précise que les contacts sont développés pour accueillir de nouvelles formations.

C'est pourquoi l'emprise au sol qui correspond à la construction du bâtiment destiné à l'accueil de l'amphithéâtre de 250 places, périmètre de construction potentielle pour les futurs développements pédagogiques., a été préservée.

Monsieur le Président rappelle que l'objectif de ce projet de restructuration, consigné dans le dossier d'expertise de 2015, devait maximiser l'utilisation des locaux d'enseignement, pousser la mutualisation de l'existant pour les fonctions prioritaires du site (enseignement, vie administrative et vie étudiante) et limiter les constructions neuves. L'esquisse présentée est conforme à cet engagement.

Le programme de construction intègre donc une optimisation des surfaces qui se traduit par :

- la mutualisation accentuée des espaces dédiés à la Vie Étudiante ;
- la prise en compte de salles de cours de 80 places sollicitées par l'IFSI/IFAS et de salles informatique supplémentaires ;
- l'implantation de la plateforme de recherche de l'Institut Supérieur Couleur Image Design ;
- l'adaptation de la Médiathèque et du Restaurant universitaire ;
- la préservation d'une superficie exploitable ultérieurement.

Compte tenu de ce qui précède, l'enveloppe prévisionnelle sous maîtrise d'ouvrage départementale serait ramenée de 13,1 à 11,8 M €, sur laquelle l'Etat, la Région et le Feder apportent leurs cofinancements, le Conseil départemental contribuant à hauteur de 38% de ce montant.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve l'esquisse technique proposée (annexes 1 et 1 bis) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les dossiers de demandes de subvention auprès de la Région (pour les financements Région et Fonds Européen pour le Développement Régional - FEDER) et auprès de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC